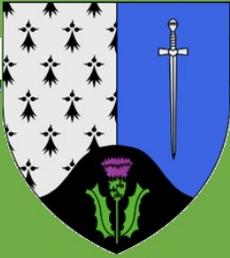


AUCALEUC



... L'ECHO AUCALEUEN ...

Eté 2021 - N°145

ISSN 1143-5313



**LA NOUVELLE
BIBLIOTHEQUE
MUNICIPALE**



Je commencerai par quelques lignes à la mémoire de Denis Gauthier (orthographe à révérier). Il y a deux ans , Denis, jeune apprenti boulanger au CFA, mourait dans des circonstances dramatiques , devant l' établissement, suite à une altercation avec un autre élève. Ce drame nous a profondément choqué et reste dans nos mémoires.

Cela fait maintenant plus d' un an que la situation sanitaire est compliquée. Raison pour laquelle les élections départementales et régionales avaient été décalées ; raison aussi pour laquelle le bureau de vote a été déplacé à la salle polyvalente. L' endroit a montré son intérêt dans ce cadre, même si l' abstention a été forte, à l' image des chiffres nationaux. Il n' est pas exclu qu' à l' avenir le bureau de vote y soit définitivement transféré.

Vous verrez dans ce bulletin la naissance d' une nouvelle association, l' Association Aucaleuennaise de Tir Sportif, à laquelle nous souhaitons bon développement.

Dans le chapitre des travaux, la nouvelle bibliothèque est en voie de finition, il ne restera que la rampe d' accès PMR à fabriquer. Nous espérons organiser l' inauguration pour la rentrée de septembre et vous y retrouver nombreux pour profiter de ce bel espace dédié à la culture et au vivre ensemble.

Des travaux de voirie auront également lieu d' ici la fin de l' année avec des modifications sur le programme envisagé puisque le secteur de la Croix ne sera pas fait cette année, des travaux vont y être réalisés sur le réseau d' eau potable. D' autres secteurs seront réalisés.

A noter que la fibre optique arrive sur la commune, par le Sud, pour le secteur de la Croix, du Domaine de la Montagne, du lotissement de la Petite Vallée et l' impasse des Fontenelles.

Au niveau de Dinan Agglomération, une première réunion concernant la Zone d' Activité de Bel Air, qui sera un Eco Park à cheval sur Aucaleuc et Quévert, a eu lieu. Les entreprises qui s' y installeront auront un cahier des charges précis reflétant la démarche engagée par la Collectivité dans le cadre de la transition écologique et énergétique, conformément au PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial). Plusieurs entreprises ont déjà fait connaître leur intérêt pour ce projet.

A noter également qu' une discussion est engagée dans l' Agglomération, sur la redéfinition du Pacte Fiscal et Financier Solidaire, du fait de la suppression de la taxe d' Habitation et du mode de compensation décidé par le gouvernement.

Dinan Agglomération a tout récemment été saisi d' une demande d' adhésion de la part de la commune de Beaussais sur Mer, par une délibération en date du 3 juin. Le Conseil Communautaire devra y répondre dans les 3 mois, puis ce sera au tour des communes de donner leur avis (selon la règle des deux tiers des communes représentant 50% de la population ou inversement).

Souhaitons que le temps revienne à des normales estivales et bon Eté à tous.

Le Maire, C. OLLIVIER.

SOMMAIRE

EXTRAIT DES COMPTES RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX.....	4
L’ACTION SOCIALE	17
LE CCAS.....	17
LE CLSPD.....	18
LA SANTE.....	19
LES INFORMATIONS LOCALES	20
LES DEMANDES D’URBANISME	20
L’ETAT CIVIL	20
LES MEUBLES, GITES ET CHAMBRES D’HOTES.....	20
LES ASSISTANTS MATERNELS AGREES	21
LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	21
LE BIEN VIVRE A AUCALEUC	22
LA FIBRE OPTIQUE A AUCALEUC.....	22
LA COMMISSION CADRE DE VIE.....	23
LA VIE DE LA COMMUNE	23
LA VIE DE L’ECOLE	24
LA VIE DU CFA.....	25
LA VIE ASSOCIATIVE	26
L’AMICALE LAIQUE.....	26
L’ASSOCIATION AUCALEUENNE DE TIR SPORTIF.....	27
LA SOCIETE DE CHASSE.....	27
L’ASSOCIATION GENERATION PART’AGES.....	27
LA GYM POUR TOUS.....	28
LE PAINTBALL ARMOR CLUB	28
LA MISSION LOCALE.....	28
ET DEPUIS LA DERNIERE FOIS.....	29
LA MEMOIRE.....	29
LES TRAVAUX	29
LES DATES A RETENIR.....	31
MEMO.....	32

Directeur de publication : Le Maire, C. OLLIVIER

EXTRAIT DES COMPTES RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

En application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le conseil municipal de la commune d'Aucaleuc dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Christophe OLLIVIER, Maire

Membres du conseil municipal : Christophe OLLIVIER, Maire – Jacques CHEVÉ, Christelle LAINE, Pascal RENAUDIN, Olivier MORRY, Adjoint – Florian BOUCARD, Grégoire COURTOIS, Valérie GALLAND, Sylvie LE MOIGNE, Elisabeth MATHIEU, Chrystèle MICHEL, Samuelle RABASTE, Christine RAFFRAY, Nadège THOMAS, Samuel VÉRITÉ, conseillers municipaux.

SEANCE DU 06 AVRIL 2021

Absents représentés : Valérie GALLAND ayant donné pouvoir à Jacques CHEVÉ, Samuel VERITÉ ayant donné pouvoir à Christophe OLLIVIER.

Madame Elisabeth MATHIEU a été élue secrétaire.

Avant le début de séance, Madame LAINÉ Christelle annonce, pour raison de santé, sa démission de son poste de 2^{ème} adjointe et du Conseil Municipal. Cette démission a été actée par le préfet le 1^{er} avril 2021.

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 février 2021 : L'assemblée adopte à l'unanimité le procès-verbal du dernier Conseil Municipal.

Finances

Taxes directes locales : taux 2021 – Monsieur CHEVÉ Jacques, Adjoint au Maire en charge des finances, explique aux membres du Conseil Municipal que la réforme de la fiscalité directe locale entraîne pour les Communes la suppression des recettes de taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. Les Communes n'ont plus de taux de TH à voter.

Pour compenser cette perte, les Communes récupèrent le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) du Département. Ainsi, le taux communal de TFB à voter pour 2021 comprend le taux communal de 2020 (17,21%) auquel s'ajoute le taux départemental de 2020 (19,53%) soit un nouveau taux communal 2021 de 36,74 %, taux qui n'engendre aucune augmentation pour le contribuable, si le conseil décide de maintenir le même taux qu'en 2020.

Par ailleurs, le produit du transfert de la part départementale de TFB ne coïncide pas forcément avec le produit "perdu" de la taxe d'habitation sur les

résidences principales. Un coefficient correcteur a été calculé pour compenser l'éventuelle perte de ressources ou, à contrario, neutraliser la recette supplémentaire. Une compensation sera versée à la Commune sous-compensée. Un écrêtement de ressources sera appliqué à la Commune surcompensée. La Commune d'Aucaleuc étant sous compensée, l'État versera une compensation de 30 947 € en 2021.

Pour conclure, Monsieur CHEVÉ propose de ne pas faire évoluer les taux des taxes directes locales et donc de les voter comme suit :

- Taxe foncière bâti (TFB) : **36,74 % (*)**
- Taxe foncière non bâti (TFNB) : **70,01 %**

(*) ancien taux communal de 17,21 % + ancien taux départemental de 19,53 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'appliquer les taux de taxes locales pour l'année 2021 comme précisé ci-dessus.

Attribution des subventions 2021 – Monsieur CHEVÉ, adjoint aux finances, présente les différentes subventions aux associations communales et extérieures prévues au vote sur proposition de la commission des finances communales qui s’est réunie le 24 mars 2021.

Celle-ci, tenant compte du fait que l’année 2020 a été une année blanche pour les associations autres que caritatives, propose de verser les subventions suivantes :

Associations communales	
Amicale Laïque	120 €
Association des Boulistes	120 €
Association Gym Pour Tous	120 €
Club du 3ème Age	120 €
Paint-ball Armor Club	120 €
(*) Société de Chasse	120 €
OSCALOC	120 €
Génération Part'âges	120 €
USEP AUCALEUC	120 €
USEP AUCALEUC (subvention sorties scolaires)	799 €
Total associations communales	1 879 €

(*) Ces associations se verront verser la subvention sous réserve de transmettre leur demande et leur bilan financier.

Associations et organismes extérieurs	
La Chamaille	450 €
(*) Chambre de Métiers & de l'Artisanat Aucaleuc (6 élèves)	300 €
Eaux et Rivières de Bretagne	50 €
Fonds Local d'Aide aux Jeunes	350 €
Restos du Cœur	150 €
Quatre Vaulx-Les Mouettes (3 enfants)	150 €
Steredenn (Foyer de Jeunes Travailleurs)	60 €
(*) Horizon Emploi	50 €
France ADOT 22	50 €
Solidarité Pays de Dinan (Banque alimentaire)	150 €
CFA Bâtiment PLERIN (1 élève)	50 €
Protection civile	50 €
Total associations et organismes extérieurs	1 860 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, décide d’attribuer les subventions pour l’année 2021 telles que proposées ci-avant.

Budget primitif 2021

Monsieur CHEVÉ Jacques, présente à l’assemblée le budget primitif 2021 de la Commune qui s’équilibre comme suit :

BUDGET COMMUNAL

Section de fonctionnement

Recettes	800 867, 75 €
Dépenses	800 867, 75 €

Section d’investissement

Recettes	543 174, 75 €
Dépenses	543 174, 75 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité, approuve le budget primitif 2021 de la Commune comme présenté ci-dessus.

Travaux et urbanisme

Réalisation de l’installation électrique de la bibliothèque : choix de l’entreprise

Monsieur MORRY Olivier, adjoint en charge de l’aménagement urbain, rappelle que la construction de la nouvelle bibliothèque sur le terrain communal situé près de l’église et jouxtant le parking de la mairie a été actée par délibération du 17 décembre 2020.

Il est à noter qu’au titre du plan de relance départemental, la Commune a obtenu une subvention de 39 200 € pour ce projet.

Monsieur MORRY rappelle que, comme prévu, en dehors de cette dépense principale s’ajoute plusieurs dépenses annexes dont la réalisation de l’installation électrique et du chauffage.

Il précise que dans ce cadre 2 entreprises ont été consultées : HBT ELECTRICITÉ d’Aucaleuc et BELELEC ELECTRICITÉ GÉNÉRAL de Quévert.

Après présentation des propositions tarifaires, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de retenir la proposition faite par l'entreprise HBT ÉLECTRICITÉ d'Aucaleuc pour un montant de 4 052, 82 € HT soit 4 863, 38 € TTC, et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

Réfection de la toiture des vestiaires du terrain de football : choix de l'entreprise

Monsieur MORRY Olivier, adjoint en charge de l'aménagement urbain, rappelle à l'assemblée que suite à diverses dégradations des vestiaires du foot en 2019 puis 2020 notamment sur la toiture, il a été décidé de réaliser la réfection complète de cette toiture amiantée.

Monsieur MORRY ajoute qu'en complément de ses travaux de réfection de la toiture, des portes et volets métalliques seront posés et que la tuyauterie sera réparée. L'objectif de ces travaux étant d'avoir un bâtiment hors d'eau et hors d'air mais aussi de le sécuriser et d'éviter toute nouvelle intrusion et dégradation.

Pour la réfection complète de la toiture, 2 entreprises ont été consultées : ACCROCH'TOIT de Plancoët et COUVERTURE VILLALON PATRICK de Taden

Après présentation des propositions tarifaires, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de retenir la proposition faite par l'entreprise ACCROCH'TOIT de Plancoët pour un montant de 9 542, 90 € HT soit 11 451, 48 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

Programme de voirie 2021 : lancement de la consultation des entreprises

Monsieur MORRY Olivier, adjoint à l'aménagement urbain, fait le point sur le programme de voirie 2021 étudié en commission travaux et fait le listing des travaux prévus dans ce cadre.

Tous les travaux avec la réalisation d'un enrobé soit les points n° 1, 3 et 5 feront l'objet d'une seule et même consultation. Les points 2 et 4 feront l'objet d'une demande de devis hors marché.

1. Voie communale de la Croix : réalisation d'un enrobé, changement de buses d'entrées de parcelles côté ouest et curage de fossés.

2. Impasse des Fontelles : busage du fossé côté sud et élargissement de la voie en GNT (réalisation de l'enrobé prévue en 2022 après l'effacement du réseau téléphonique).

3. La Haute Freschais : aménagement d'une zone de stationnement de 120 m² en enrobé avec marquage au sol et d'une seconde zone de stationnement de 30 m² en bicouche sans marquage au sol.

4. Chemin de la Basse Freschais : grattage/scarification/reprofilage d'une partie du chemin en GNT, curage de fossés et pose de buses (fournies par l'exploitant agricole) en entrée de champ.

5. Voie communale du Pont Monnier : réalisation d'un enrobé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation des entreprises pour les points 1, 3 et 5 du programme de voirie 2021, et à signer tous les documents afférant à ce dossier.

Dénomination et numérotation de rues

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir le nom à donner aux rues. Afin de bénéficier d'une meilleure diffusion auprès des organismes officiels, il convient d'acter ces noms par délibération. Cela permet notamment d'informer

officiellement le service national de l'adresse de la Poste.

Il convient dans le cas présent d'acter officiellement le nom des nouveaux lotissements actuellement en cours de construction au Castel d'Anne, à la Petite Vallée et aux Jardins de la Grange.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les nouvelles dénominations suivantes :

- **Lotissement le Castel D'Anne**
- **Lotissement la Petite Vallée**
- **Les Jardins de la Grange**

Effacement du réseau téléphonique dans l'impasse des Fontenelles : projet présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes-d'Armor (SDE 22)

Monsieur MORRY Olivier, adjoint à l'aménagement urbain, explique plusieurs généralités liées à l'effacement des réseaux téléphoniques.

La Commune ayant par délibération du 16 février 2021 transférée la compétence optionnelle maîtrise d'ouvrage travaux infrastructures de communications électroniques au SDE 22, elle versera à ce dernier une subvention d'Équipement au taux de 100% conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant TTC du coût réel des travaux. Orange est maître d'ouvrage des prestations de câblage qui seront facturées à la Commune selon des conventions particulières passées avec cet organisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de confier au SDE 22 le projet d'enfouissement des infrastructures de communications électroniques « impasse des Fontenelles » présenté par le SDE 22 pour un montant estimatif de 6 700,00 € TTC (coût total des travaux majorés de 8 % de frais d'ingénierie).

Divers

Forum des associations 2021 : modalité de participation financière et technique

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que depuis 2018, la Ville de Dinan coordonne l'organisation des portes ouvertes aux associations. L'organisation de cet évènement prévu les 4 et 5 septembre 2021 repose notamment sur la participation technique et financière des communes associées. Une enveloppe sectorielle (5000 €) versée chaque année par Dinan Agglomération à chaque secteur est aussi utilisée en tout ou partie pour financer les Portes Ouvertes. Sur le plan financier, il est demandé à la Commune de s'engager sur une participation maximum de 153 € (0,15 € x 1020 habitants – population totale).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de participer financièrement à l'organisation du forum des associations 2021 pour un montant maximum de 153 €, et précise qu'aucune aide technique ne pourra être apportée.

Lutte coordonnée contre les frelons asiatiques : conventions avec Dinan Agglomération

Monsieur le Maire rappelle que le frelon asiatique est un prédateur pour les abeilles, avec des incidences tant sur les filières apicoles, agricoles et la sécurité des personnes que sur la biodiversité. Il n'est cependant pas considéré comme un organisme nuisible et n'est donc pas soumis à des mesures de

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata du paiement à celle-ci.

Monsieur MORRY en vient ensuite au fait et explique que, lié au programme de voirie, il conviendrait d'effacer le réseau téléphonique dans l'impasse des Fontenelles.

Ce projet présenté dans les conditions ci-dessus par le SDE 22 à la demande de la Commune est de 6 700,00 € TTC (montant estimatif).

Cette participation peut-être ensuite versée en totalité ou partiellement selon le bilan final du forum. Ainsi pour information, la participation de la commune a été de 115,42 € en 2020.

Monsieur le Maire indique que si la commune participe financièrement, les associations de la commune participant au forum bénéficieront d'une priorité d'inscription et d'un tarif préférentiel de 15 €. Une ou deux associations de la commune participent chaque année au forum.

D'un point de vue technique, Monsieur le Maire précise que comme en 2020 la commune ne pourra pas apporter de soutien technique.

lutte obligatoire. Néanmoins, le territoire de Dinan Agglomération est concerné par le développement du frelon asiatique, considéré comme une espèce invasive et c'est pourquoi Dinan Agglomération, au titre de sa compétence « Transition énergétique et climatique » en lien avec la protection de la biodiversité propose aux communes de

l'agglomération un programme de lutte contre cette espèce.

Afin de poursuivre cet objectif commun, Dinan Agglomération a, dès 2017, harmonisé sur tout son territoire, sa politique d'intervention et d'accompagnement pour la lutte contre le frelon asiatique en proposant un protocole cadrant les interventions de désinsectisation des nids de frelons asiatiques par des prestataires de services.

Par la suite, les communes désireuses de coopérer sur ce modèle ont régularisé des conventions de coordination de la lutte avec Dinan Agglomération, lesquelles sont expirées depuis le 1^{er} janvier 2021.

La coordination s'est appuyée sur des prestataires de la désinsectisation, dont les accords-cadres, menés par périodes successives d'une année, doivent venir à échéance le 31 mars 2022.

Fortes de ces 4 années d'expérience, Communes volontaires et Communauté d'Agglomération ont souhaité reconduire cette collaboration afin de parvenir à une lutte efficace sur le territoire.

Afin d'y parvenir, une convention transitoire sur le mode coopératif pourrait débuter le 1^{er} avril 2021, coïncidant avec le début des campagnes de désinsectisation, et prendre fin le 31 mars 2022, tel que le projet figure en annexe.

Puis, une convention, prise sur le même fondement et dans les mêmes conditions, sera assortie d'une convention constitutive de groupement de commandes. S'agissant de besoins récurrents, celle-ci sera faite à durée indéterminée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de lutte coordonnée contre le frelon asiatique avec Dinan Agglomération, pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, ainsi que tout avenant ou document utile à sa réalisation, à signer la convention de lutte coordonnée contre le frelon asiatique avec Dinan Agglomération prenant effet à compter du 1^{er} avril 2022, ainsi que tout avenant ou document utile à sa réalisation, stipule dans lesdites conventions les obligations respectives de la Commune et de Dinan Agglomération, et notamment la contribution financière de chacune des parties, à savoir 50 % par la commune et le surplus, soit 50 % également, par Dinan Agglomération, approuve le choix de Dinan Agglomération comme coordonnateur-mandataire du groupement de commande précité, autorise Monsieur le Maire à retenir, le cas échéant, la commission de Dinan Agglomération comme commission d'appel d'offres pour la procédure de dévolution précitée, et à signer la convention constitutive de groupement de commande avec Dinan Agglomération, ainsi que toute modification ou document utile à sa réalisation, pour une durée indéterminée, à la condition qu'il y soit précisé les modalités pour se retirer du groupement.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la Commande Publique sur le groupement de commande et la convention constitutive y afférant,
Vu la délibération n°CA-2020-053 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 27 juillet 2020 emportant délégation de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Bureau Communautaire,

Considérant la nécessité d'agir dans la lutte contre les espèces invasives et notamment celle des frelons asiatiques,

Considérant que la lutte contre les frelons asiatiques est une compétence partagée par les communes et l'intercommunalité, respectivement au titre de la sécurité des personnes et de la protection de la biodiversité,

Considérant que ce partage des compétences emporte un partage des contributions financières,

Considérant l'intérêt de la commune ainsi que des différentes communes-membres de Dinan Agglomération et de la Communauté d'Agglomération elle-même à harmoniser - simplifier les commandes et rendre plus efficace la lutte contre les frelons asiatiques, à compter du 1^{er} avril 2022 en désignant Dinan Agglomération comme coordinateur-mandataire du groupement de commande à l'effet tant de signer, notifier et exécuter le marché,

Dinan agglomération – Point d’actualités

Plan vélo

Une première réunion de secteur organisée par Dinan Agglomération s’est déroulée le jeudi 18 mars. La Commune était représentée par Madame Nadège THOMAS et M. Le Maire.

Un bilan de l’existant a été fait et notamment des voies douces de la Freschais et la Harlais.

Les objectifs seraient maintenant de pouvoir relier Quévert avec pour ce faire un éventuel passage dans l’ancien camp militaire mais aussi de pouvoir relier Trélivan et Vildé Guingalan, qui curieusement n’est plus dans notre secteur. Pour Trélivan, cela s’avère plus complexe avec la difficulté du passage sur le pont de la 4 voies, pont qui n’est pas adapté à la création d’une voie douce et le coût de création d’une passerelle piétons-vélos serait bien trop élevé (solution évoquée par un technicien du cabinet de consultants).

Une prochaine réunion de travail multi-secteurs aura lieu en avril avec 2 représentants de chaque secteur.

Ecoparc de Bel Air

Sur la zone d’activité de Bel Air (située en Aucaleuc et Quévert) appartenant à Dinan Agglomération, un Ecoparc verra le jour. Sa création se fera en trois phases, avec sa dernière phase principalement en Aucaleuc, phase pour laquelle les lots ne devraient pas être commercialisés avant le prochain mandat, voir une dizaine d’années.

Les entreprises qui s’y installeront devront répondre à certaines exigences en matière de biodiversité, de normes écologiques et de protection de l’environnement notamment dans la construction des bâtiments.

Par ailleurs, à titre d’exemple, sur les 49 hectares retenus pour aménager cet Ecoparc, 12 seront réservés aux espaces naturels, une station Gaz Naturel Véhicules (GNV) sera créée, et une plateforme logistique devrait voir le jour afin d’éviter aux poids lourds de rentrer dans le centre de Dinan.

Echangeur des Périaux

Monsieur le Maire explique que lors du Conseil d’Agglomération du 20 mars il a soulevé le problème de l’échangeur des Périaux où la création du rond-point, n’empêche malheureusement pas, aux heures de pointes, la saturation de la sortie de la 4 voies.

Monsieur le Maire précise qu’il a demandé à ce que puisse être organisée en sous-préfecture une réunion quant au doublement de la voie de sortie (solution qui reste possible, la largeur ayant été prévue à la demande des communes puisqu’une bretelle directe pour Plancoët avait été refusée).

Réforme de la fiscalité directe locale

Suite à cette réforme (voir point n°1 du compte rendu), plusieurs Communes ont interpellé Dinan Agglomération car elles estiment n’être pas compensées par l’État comme elles devraient l’être.

En effet, suite à la création de Dinan Agglomération un accord fiscal de fusion avait été acté avec les Communes afin d’harmoniser les taux des 5 anciennes Communautés de Communes, engendrant à la hausse ou à la baisse pendant 3 ans de 2017 à 2019 les taux communaux d’imposition.

Le problème vient du fait qu’aujourd’hui la compensation de l’état sur la taxe d’habitation se calcule selon les taux 2017, engendrant ainsi pour certaines Communes une surcompensation ou une sous-compensation de l’État.

Dinan Agglomération est interpellé à ce sujet puisque c’est suite à l’accord fiscal de fusion que les Communes ont dû modifier leurs taux entre 2017 et 2019.

Au vu de la complexité du dossier, la recherche d’une solution risque d’être compliquée et les débats seront sans doute animés car le cas de chaque Commune peut être différent selon ses particularités.

La séance du Conseil Municipal est clôturée à 22h30

SEANCE DU 11 MAI 2021

Absents représentés : Nadège THOMAS ayant donné pouvoir à Olivier MORRY, Elisabeth MATHIEU ayant donné pouvoir à Christophe OLLIVIER

Monsieur Jacques CHEVE a été élu secrétaire.

Approbation du procès-verbal de la séance du 06 avril 2021 : L'assemblée adopte à l'unanimité le procès-verbal du dernier Conseil Municipal.

Conseil municipal

Election d'un adjoint au Maire suite à la démission de la 2^{ème} adjointe

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que Madame LAINÉ Christelle, par courrier du 24 mars 2021 adressé à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor, a souhaité se démettre, pour raison de santé, de ses fonctions d'adjoint au Maire et de conseillère municipale.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vue la délibération n° 2020/016-018 du 27 mai 2020 fixant à quatre le nombre d'adjoints au maire,

Vue la délibération n° 2020/016-018 du 27 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu l'arrêté municipal n° 32-2020 du 15 juin 2020 donnant délégation de fonction aux affaires sociales et scolaires et délégation de signature à Madame LAINÉ Christelle, 2^{ème} adjointe,

Considérant la vacance du poste d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée à compter du 1^{er} avril 2021 par Monsieur le Préfet par courrier reçu le 6 avril 2021,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint démissionnaire se retrouve automatiquement promu d'un rang au tableau des adjoints,

Madame RABASTE Samuelle a obtenu 12 voix et est donc proclamée 4^{ème} adjoint et immédiatement installée.

Conseil d'Administration du Centre Communal d'Actions Sociales : élection d'un nouveau membre issu du Conseil Municipal suite à une démission

Monsieur le Maire informe les conseillers Municipaux qu'en application du décret 95-562 du 6 mai 1995 relatif aux Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), le Conseil Municipal avait par délibération du 17 décembre 2020, fixé le nombre de membre du

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'un adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur le Maire procède à un appel de candidatures pour l'élection du 4^{ème} adjoint. Il en ressort que Madame RABASTE Samuelle est candidate à la fonction de 4^{ème} adjoint de la Commune.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre d'enveloppes contenues dans l'urne : 14

Nombre de suffrages nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 12

La majorité absolue est fixée à 7 voix.

Conseil d'Administration du CCAS d'Auceleuc à 10, en plus du maire qui en est automatiquement le Président. Dans ce cadre, pour y siéger, 5 personnes non membres du Conseil Municipal ont été désigné par le Maire et 5 conseillers municipaux, Jacques CHEVÉ, Christelle LAINÉ, Elisabeth MATHIEU, Christine RAFFRAY et Nadège THOMAS ont été élus par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite à la démission du Conseil Municipal de Madame LAINÉ Christelle, un poste de membre élu est vacant au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Il est ainsi procédé à l'élection d'un membre élu pour remplacer Madame LAINÉ Christelle.

Madame RABASTE Samuelle est candidate.

Madame RABASTE Samuelle ayant obtenu 13 voix sur les 13 suffrages exprimés, est désignée en tant que membre élu du Conseil d'Administration du CCAS.

Modification des membres des commissions municipales

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de modifier la commission affaires scolaires afin d'y intégrer la nouvelle adjointe, Madame RABASTE Samuelle, en charge de ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et une abstention, décide de modifier les commissions communales comme suit :

Il est procédé au vote qui donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 13

La majorité absolue est fixée à 7 voix.

Commission affaires scolaires :

Président : OLLIVIER Christophe, Maire.

Vice-Présidente : RABASTE Samuelle, adjointe.

Membres : CHEVE Jacques, GALLAND Valérie et RAFFRAY Christine.

Personnel communal

Création de 2 postes à l'école et mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services communaux.

Monsieur le Maire précise qu'un agent de l'école, à temps complet (35h), qui occupe les fonctions d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) le fait actuellement sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe. L'agent au vu de son ancienneté et de ses diplômes peut bénéficier d'une intégration directe au grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe (sans impact financier pour la Commune).

Il est donc proposé de créer un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe (35h) à compter du 1^{er} septembre 2021 tout en supprimant en parallèle le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Monsieur le Maire ajoute qu'un agent travaille tous les jours d'école sur le temps périscolaire de 12h à 13h30 pour effectuer la surveillance de la cour de récréation. L'agent n'est pas embauché directement par la Commune, il est embauché par un prestataire (Horizon Emploi) qui le met à disposition de la Commune.

Afin de pouvoir, à compter de la rentrée de septembre 2021, recruter contractuellement un agent en direct, il conviendrait donc de créer ce poste de 6h par semaine d'école soit un poste annualisé de 4h45 par semaine sur le grade d'adjoint technique.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de créer à l'école à compter du 1^{er} septembre 2020 1 poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à 35h (temps complet) et 1 poste d'adjoint technique à 4h45 et donc De modifier le tableau des effectifs de la commune comme ci-après :

EFFECTIF	EMPLOIS PERMANENTS (sauf observation contraire)	DUREE HEBDOMADAIRE	OBSERVATIONS
<u>Service administratif</u>			
1	Secrétaire de mairie	Temps complet 35h00	<i>Agent sur le poste en disponibilité</i>
1	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	Temps complet 35h00	
<u>Service technique</u>			
1	Agent de maîtrise principal	Temps complet 35h00	Recrutement sur le poste au 19/07/2021
2	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Temps complet 35h00	<i>Ouvert en 2020 pour éventuel avancement de grade des 2 adjoints techniques</i>
2	Adjoint technique	Temps complet 35h00	
<u>Ecole</u>			
1	ATSEM principal de 2^{ème} classe	Temps complet 35h00	Créé au 01/09/2021
1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Temps complet 35h00	Supprimé au 01/09/2021
1	Adjoint technique	Temps complet 35h00	<i>Agent sur le poste en disponibilité remplacé par un contractuel</i>
1	Adjoint technique	Temps non complet 28h30	
1	Adjoint technique	Temps non complet 4h45	Créé au 01/09/2021 (contractuel)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer les deux postes tels que proposés, et décide de modifier le tableau des effectifs de la Commune comme présenté ci-avant.

Modalité de réalisation des heures complémentaires et supplémentaires

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur les modalités de réalisation des heures supplémentaires et complémentaires.

Concerne uniquement les agents à temps complet et à temps partiel

Peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire, les agents titulaires et non titulaires à temps complet et à temps partiel de catégorie C, relevant des cadres d'emplois suivants : adjoint administratif territorial, agent de maîtrise territorial, adjoint technique territorial et agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM)

Le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque *agent à temps complet* ne pourra excéder 25 heures par mois.

Le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque *agent à temps partiel* ne pourra excéder un nombre égal au produit de la quotité de travail à temps partiel par 25 heures (exemple pour un agent à 80 % : 25 h x 80 % = 20 h maximum)

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif au régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que :

Concerne uniquement les agents à temps non complet

Peuvent également être amenés à effectuer des heures complémentaires en plus de leur temps de travail, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire les agents titulaires et non titulaires à temps non complet de catégorie C, relevant des cadres d'emplois suivants : adjoint administratif territorial et adjoint technique territorial

Le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement de 35 heures par semaine (les heures effectuées au-delà de 35 heures par semaine relèveront du régime des heures supplémentaires).

Les heures supplémentaires et les heures complémentaires réalisées seront à défaut de compensation sous la forme d'un repos compensateur :

S'agissant des heures supplémentaires réalisées par les agents à temps complet, rémunérées par les indemnités horaires pour travaux supplémentaires prévues par le décret n° 2002- 60 du 14 janvier 2002, aux taux fixés par ce décret,

S'agissant des heures supplémentaires réalisées par les agents à temps partiel rémunérées par les indemnités horaires pour travaux supplémentaires prévues par le décret n°2004-777 du 29 juillet 2004,

S'agissant des heures complémentaires réalisées par les agents à temps non complet, rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent

Finances

Tarifs de cantine et garderie pour l'année scolaire 2021-2022

Monsieur CHEVÉ Jacques, adjoint aux finances, explique que l'entreprise CONVIVIO (prestataire de confection des repas) a augmenté les tarifs des repas enfant et adulte de 10 centimes chacun.

Il précise que cette augmentation est liée notamment à la loi EGALIM (loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous) obligeant à la confection des repas avec **50% de produits durables ou sous signes d'origine et de qualité (dont des produits bio à hauteur de 20 %) dans la restauration collective publique.**

Il est proposé de répercuter cette augmentation, soit les tarifs suivants :

Repas Cantine	Tarifs 2020/2021	Tarifs 2021/2022
Déjeuner adulte (et stagiaire)	4,05 €	4,15 €
Déjeuner enfant	2,95 €	3,05 €

Concernant la garderie, il est proposé de maintenir les tarifs comme l'an dernier, soit :

Garderie	Tarifs 2021/2022		
	Matin	Soir	Journée
1 enfant	1,60€	1,80€	3,40€
2 enfants	2,00€	2,40€	4,40€
3 enfants	2,10€	2,70€	4,80€
4 enfants	2,10€	2,90€	5,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs présentés ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2021.

Travaux et urbanisme

Pose de portes et volets dans les locaux du terrain de foot : choix de l'entreprise

Monsieur MORRY Olivier, adjoint en charge de l'aménagement urbain, rappelle à l'assemblée que suite à diverses dégradations des vestiaires du foot en 2019 puis 2020, il a été décidé de réaliser la réfection du bâtiment afin qu'il soit hors d'eau et hors d'air mais aussi pour le sécuriser et éviter toute nouvelle intrusion et dégradation.

Monsieur MORRY ajoute qu'en complément des travaux de réfection de la toiture actés lors du dernier Conseil Municipal, il convient ce jour de choisir l'entreprise qui confectionnera et posera 3 portes et 2 volets métalliques.

Il précise que dans ce cadre 3 entreprises ont été consultées et que 2 ont fait une offre : PITON de Plancoët et MÉTAL RÉALISATION de Taden.

Après présentation des propositions tarifaires, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de retenir la proposition faite par l'entreprise PITON de Plancoët pour un montant de 6 135,00 € HT soit 7 362,00 € TTC, et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

Information sur le déploiement de la fibre optique

Monsieur MORRY Olivier, adjoint en charge de l'aménagement urbain, explique qu'il a assisté le 19 février 2021 dans les locaux de Dinan Agglomération à une réunion relative au déploiement de la fibre optique sur les communes de l'agglomération de Dinan.

Tout d'abord, M. MORRY précise que c'est le syndicat mixte Mégalis Bretagne qui pilote le projet « Bretagne Très Haut Débit » qui a pour objectif de déployer la fibre optique afin d'accélérer l'accès à internet pour tous. Pour exemple, quand télécharger un film de 700 Mo prend aujourd'hui 4 minutes avec l'ADSL, avec la fibre cela prendra 20 secondes. La fibre permettra aussi par ailleurs d'apporter un débit identique à chaque usager.

Les étapes du déploiement de la fibre

Une **phase d'étude** qui consiste en :

- Un décompte des locaux concernés à travers un relevé de boîtes aux lettres
- Le tracé et le calibrage du réseau
- L'identification des infrastructures mobilisables
- L'étude d'exécution – chiffrage

Une **phase de travaux**, qui consiste en :

- Le déploiement de la fibre optique à proprement parler, en mobilisant au maximum les infrastructures existantes, aériennes ou souterraines et en créant au minimum de nouvelles infrastructures.
- L'implantation des nouveaux poteaux et des armoires se fait en concertation et accord des communes (chaque armoire peut desservir entre 400 et 700 points) 3 réunions seront programmées par communes : une pour l'implantation des armoires, une pour l'implantation des poteaux demandant un élagage et une pour l'implantation des poteaux avec soucis.

(A titre d'exemple, cette dernière phase a engendré l'implantation de 30 poteaux sur Léhon et de 100 poteaux sur Plorec-sur-Arguenon).

Par ailleurs, pour la commercialisation de la fibre optique en Bretagne, il est nécessaire que les communes aient mis en place une démarche d'adressage. En effet, tous les bâtiments devront disposer d'une adresse (nom de voie et numéro) pour pouvoir être raccordés à la fibre. Dans ce cadre il faudra prévoir à l'avance des numéros pour les fermes sans habitation, prévoir les futures évolutions des terrains constructibles, etc....

Enfin, concrètement le déploiement de la fibre en Bretagne a débuté en 2016 et doit se terminer en 2026. Concernant Auceleuc, hormis le secteur de la Croix (au sud) dont le déploiement est actuellement en cours pour se terminer avant la fin d'année 2021, le déploiement sur tous les autres secteurs de la Commune est prévu en 2023.

Communication

Création d'un site internet communal : choix de l'entreprise

Madame LE MOIGNE Sylvie, conseillère municipale déléguée à la communication, fait le point sur la réflexion concernant la réalisation d'un site internet. Après avoir consulté plusieurs entreprises, il est nécessaire de choisir l'entreprise avec laquelle la

Commune souhaite travailler. Le choix doit se faire selon le type/modèle de site proposé par chaque prestataire et dans le respect du montant de prévu au budget primitif 2021. Une fois ce choix fait, le devis sera ensuite finalisé avec le prestataire choisi lorsque le contenu du site sera défini précisément.

Après présentation des prestataires, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de travailler avec l'entreprise PANDAO de Saint-Samson-sur-Rance pour la création d'un site internet communal, qui à configuration équivalente est la mieux-disante tout en alliant la proximité, précise que le devis sera finalisé ultérieurement avec ce prestataire lorsque les choix de contenu du site auront été arrêtés par la commission Communication/Rédaction/Information, et autorise Monsieur le Maire à signer le devis avec l'entreprise PANDAO de Saint-Samson-sur-Rance dans la limite du montant de 4 000,00 € TTC prévu au budget primitif 2021.

Plan communal de sauvegarde

Plan Communal de Sauvegarde : approbation

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a été validé par délibération du 25 janvier 2018. Il précise que depuis, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est en préparation, et une dernière version suite à la commission PCS du 15 février 2021 est soumise ce jour à l'approbation du Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire ajoute qu'à la suite du Conseil Municipal, un courrier sera transmis à toutes les

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) d'Auceleuc.

personnes / entreprises référencées dans le PCS afin : de vérifier leurs coordonnées, de leur demander leur acceptation quant à leur inscription dans ce document officiel.

Enfin, il est précisé qu'un arrêté actera définitivement, après cette dernière démarche, l'approbation et la mise en place du PCS à Auceleuc dont copie sera transmise en Préfecture.

Monsieur MORRY Olivier, adjoint, présente le PCS.

Gestion des déchets

Rapport annuel 2019 de Dinan Agglomération sur le prix et qualité des services publics de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article D2224-3, impose la réalisation d'un rapport annuel du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Vu la loi n°95-101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement,
Vu le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Considérant que la compétence relative à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés est exercée par Dinan Agglomération,

Considérant que l'élaboration du rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets a pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion des services aux usagers,

Considérant que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets au titre de l'année 2019 a été adopté par le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération, le 6 février 2021, après présentation auprès des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

Après avoir examiné le rapport et la note liminaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du rapport annuel 2019 sur le prix et qualité des services publics de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés et précise que le rapport sera mis à disposition du public.

Elections

Elections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021

Au vu de ce double scrutin des 20 et 27 juin 2021 et des conditions d'organisation demandées par la Préfecture, le lieu habituel du bureau de vote dans la salle du Conseil Municipal n'est pas adapté. Ainsi, exceptionnellement **les bureaux de vote pour ces élections du 20 et 27 juin seront installés dans la Salle Polyvalente**. L'affichage des candidats se fera aussi au niveau de la salle polyvalente.

Afin d'informer le plus largement possible les électeurs de cette modification du lieu du bureau de vote, des affiches ont été mise en place en Mairie et

en complément des « flyers » seront distribués dans toutes les boîtes aux lettres recevant habituellement le bulletin municipal.

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise que la Préfecture a demandé aux Maires de solliciter en priorité des personnes vaccinées ou immunisées pour tenir les bureaux de vote.

C'est avec cette condition et avec la nécessité de tenir deux bureaux de votes simultanés (départementales et régionales) que Monsieur le Maire présente l'organisation des bureaux de vote pour ces élections.

Dinan agglomération – Point d’actualités

Biodiversité : animation du 30 mai 2021

Dinan Agglomération a été lauréat pour son projet de réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Intercommunale (ABI) sur le territoire de l'agglomération, financé par l'Office Français de la Biodiversité, et en partenariat technique avec l'association Coeur Émeraude. Cet ABI se déroule du 1er juillet 2020 au 30 juin 2023.

Dans le cadre de ce projet ABI et de l'événement "Curieux de Nature" qui aura lieu du 22 mai au 6 juin prochain, une "balade nature" sur le circuit du Ruet "Flore et biodiversité des sous-bois" sera organisé le dimanche 30 mai de 14h à 16h30.

Au vu des conditions sanitaires, la participation à cette animation se fera sur réservation et avec un nombre de personnes limitée.

Gestion des Eaux Pluviales : réunion de la commission de secteur Rance / Dinan du 06/05/2021

Monsieur CHEVÉ Jacques, adjoint, qui a participé à cette réunion de secteur explique que la gestion des eaux pluviales est une compétence qui revient par la loi aux Agglomérations.

Ainsi, à terme, la gestion des réseaux busés des eaux pluviales reviendra à Dinan Agglomération soit tout le secteur aggloméré.

Un recensement de tous ses réseaux va être fait dans le courant d'année par le service dédié de Dinan Agglomération qui prendra attache auprès de « personnes ressources » dans les Communes afin de pouvoir dans un premier temps réaliser une représentation graphique simple.

La gestion des eaux pluviales ne générant aucune recette (contrairement à la gestion des eaux usées ou de l'eau potable), ce service créé de toute pièce par Dinan Agglomération sera financé par les Communes par le biais des attributions de compensation (AC).

Pour le moment et dans l'attente que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Dinan Agglomération statue sur le montant des AC (prévu mi 2022), la charge est laissée aux communes.

Marche contre les violences faites aux femmes

La marche prévue le 6 juin 2021, du fait des conditions sanitaires actuelles, est reportée en novembre.

Centre de vaccination de Dinan

Monsieur Le Maire explique que certains agents de Dinan Agglomération et de la Ville de Dinan sont détachés afin d'aider à l'organisation logistique du centre. Mais l'ouverture plus large de l'accès à la vaccination contre la Covid 19 nécessite d'augmenter encore le personnel.

Beaucoup de Communes n'ayant pas la possibilité de détacher du personnel, il est en projet de demander à ces Communes une participation financière afin de financer des recrutements de personnel pour le centre de vaccination.

Conseil Communautaire du 26/0/2021

Hôpital de Dinan: En fin du dernier Conseil Communautaire plusieurs questions relatives à l'hôpital ont été posées par rapport à la lettre de cadrage mais aussi par rapport aux derniers articles de presse. En effet, le ministre de la santé, M. VÉRAN a annoncé un déblocage de 100 millions d'euros pour les hôpitaux alors qu'initialement 400 millions étaient annoncés.

Par ailleurs, le Maire de Dinan M. LECHIEN a fait savoir que pour le moment rien n'était décidé quant au futur projet d'hôpital. Des réunions/agoras sur le sujet sont prévus.

Enfin, Monsieur le Maire explique qu'il a demandé, dans le prolongement de « l'opération cartes postales » à ce qu'un rendez-vous avec le ministre de la santé soit organisé. Pour ce faire, il est prévu de passer par les parlementaires locaux.

La séance du Conseil Municipal est clôturée à 23h30

LE CCAS



Mme RABASTE a été élue au poste de 4^{ème} adjointe lors du Conseil Municipal du 11 mai 2021 suite à la démission de Mme LAINE pour raison de santé.

Elle sera en charge des affaires sociales et périscolaires de la commune. Elle aura pour missions entre autre d'organiser le repas des aînés, de faire le lien entre l'école et la municipalité et de répondre aux demandes des administrés.

Elle prend aussi le poste de vice-présidente du centre communal d'action social (CCAS), devient représentante de la commune titulaire à la Chamaille, suppléante à la mission locale et représentante au conseil local de sécurité et prévention de la délinquance (CLSPD) avec Monsieur le Maire.

Pour prendre rendez-vous auprès de Mme RABASTE pour des questions relatives à l'action sociale, contactez le secrétariat de la mairie au 02 96 39 40 68.

L'INSEE

ENQUETE STATISTIQUE SUR

L'EMPLOI, LE CHOMAGE ET

L'INACTIVITE

L'enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité de l'INSEE se poursuit sur le secteur.

Cette enquête permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage ou ne travaillent pas (étudiants, retraités, ...). Elle est la seule source permettant de nous comparer avec nos voisins européens. Elle fournit également des données originales sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, les conditions d'emploi ou la formation continue.

La procédure:

- Tous les trimestres, un échantillon de logements est tiré au hasard sur l'ensemble du territoire.
- Une enquêtrice de l'INSEE, Mme Catherine GUITTON, prendra contact avec les personnes des logements sélectionnés. Elle sera munie d'une carte officielle l'accréditant.
- Les premières et dernières interrogations se font par visite au domicile des enquêtés, les intermédiaires par téléphone.
- Les réponses resteront strictement confidentielles. Elles ne serviront qu'à l'établissement de statistiques comme la loi en fait la plus stricte obligation.

Dates de collecte : du 28 août au 12 septembre



OPERATION CANICULE

Comme chaque année, les membres du CCAS se proposent de rendre visite aux personnes isolées durant la période estivale afin de prévenir les risques liés aux fortes chaleurs (si elles arrivent ... 😊).

Afin de permettre de voir ces personnes plus régulièrement, merci à leur entourage de procéder aux inscriptions en mairie.

LE CLSPD

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) a pour missions :

- de favoriser l'échange d'informations entre les responsables d'institutions publiques et privées présents sur le territoire de la commune en encourageant le partenariat local,
- de dresser le constat des actions existantes et de définir les actions et les objectifs à atteindre,
- d'encourager les actions en matière de prévention aux addictions, de soutien à la parentalité et de prévention aux violences.

Aujourd'hui le CLSPD réunit les 7 communes de la première couronne : Auceleuc, Dinan, Lanvallay, Quévert, Saint Carné, Taden, Trélivan et une trentaine de structures locales institutionnelles ou associatives œuvrant dans le champ de la prévention.

Quatre groupes thématiques se sont mis au travail pour répondre aux problématiques identifiées sur le territoire : Prévention des conduites addictives / Prévention des violences intra familiales / Soutien à la parentalité / Tranquillité publique.

Focus sur le groupe « Prévention des violences intra familiales »

Les missions de ce groupe sont les suivantes et se déroulent à travers des temps de réunion et des actions concrètes :

- Mise à jour du guide d'accès aux droits
- Connaissance et interconnaissance des acteurs institutionnels et associatifs
- Signature du Contrat Local de Lutte contre les Violences Sexistes et Sexuelles
- Recherche de logements d'urgence pour la mise à l'abri de victimes de violences intrafamiliales



SECURITE – LES CAMBRIOLAGES

Les BONNES HABITUDES CONTRE LES CAMBRIOLAGES



- ✓ Informez de votre absence Mais pas n'importe qui ! (attention aux réseaux sociaux). Tout le monde n'a pas à savoir que vous vous absentez.
- ✓ Entretenez la végétation de votre domicile pour ne pas donner l'impression que le lieu est inoccupé.
- ✓ Faites ouvrir et fermer les volets de votre maison et retirez le courrier de la boîte aux lettres.
- ✓ Déposez vos objets de grande valeur dans un coffre et dissimulez les biens attrayants et facilement transportables.
- ✓ Rangez outils, échelle et matériel dans un local fermé afin qu'ils ne puissent être utilisés pour vous cambrioler.

Si vous êtes tout de même victime d'un cambriolage

- ✓ Ne touchez à rien et avisez le plus rapidement possible les services de police ou de gendarmerie (même s'il ne s'agit que d'une tentative de cambriolage).
- ✓ Listez les objets volés et faites opposition sur tous vos moyens de paiement.
- ✓ Portez plainte auprès des services dédiés.



Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez demander à la gendarmerie de le surveiller. Des patrouilles sont alors organisées pour passer vers votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalie (effractions, tentatives d'effractions, cambriolages).

Pour bénéficier de ce service il vous suffit de déclarer votre absence **au moins 2 jours avant votre départ.**

Pour ce faire remplissez le formulaire dédié, disponible en mairie, à la gendarmerie (Brigade de Dinan : [02 96 87 74 00](tel:0296877400) - **14 place Duguesclin**) ou via l'application PanneauPocket.

LA SANTE



LES TIQUES

La tique est un acarien de la classe des arachnides.

Où trouve-t-on des tiques ?

La tique est particulièrement active au printemps et en automne et aime vivre dans les lieux chauds et humides. On la trouve dans :

- Les sous-bois ;
- En bordure de forêts ou de bois ;
- Les chemins ;
- Les clairières ;
- Les sentiers forestiers ;
- Les haies et prairies avec broussailles et herbes hautes (où elles se logent jusqu'à 1,5 m au-dessus du sol) ;
- Dans les jardins et les parcs même s'ils sont bien entretenus ou éloignés des forêts.

Comment prévenir les morsures de tique ?

Une fois logée dans l'épiderme, elle peut transmettre des infections comme **la maladie de Lyme**. Il est donc important de reconnaître une morsure de tique et d'adopter les bons gestes.

Que faire en cas de morsure de tique ?

Le risque de contamination est faible si la tique est enlevée dans les 24 heures.

Il est nécessaire d'examiner minutieusement son corps si l'on a été dans une zone à risque, notamment les zones où la peau est fine (aisselles, plis des genoux, organes génitaux, nombril, conduits auditifs et cuir chevelu). Recommencer l'examen le lendemain pour une double-vérification.

Attention les tiques peuvent être très petites !



En cas de morsure, enlever la tique avec une pince adaptée sans comprimer le corps puis désinfecter la zone une fois la tique enlevée.

Si vous devez aller dans une zone à risque :

Munissez-vous d'un tire-tique lors de votre déplacement ;

Portez des vêtements longs couvrant la tête, le cou, les bras et les jambes et serrant les poignets et les chevilles ;

Portez des chaussures fermées ;

Placez le bas de votre pantalon dans vos chaussettes.

COVID-19 : VACCINEZ-VOUS PRÈS DE CHEZ VOUS

Les centres de vaccination sont ouverts tout l'été !

Centre de vaccination
Dinan

Centre des Congrès
Rue Victor Basch

Vaccin : Pfizer

Gratuit

Ouvert à tous dès l'âge de 12 ans *

* Pour les adolescents de 12 à 15 ans, accompagnement d'un adulte de préférence un de leurs parents, munis de l'attestation parentale signée, disponible sur <https://solidarites-sante.gouv.fr>
Pour les adolescents de 16 à 17 ans, possibilité de venir seuls munis de l'attestation parentale signée.



LES DEMANDES D'URBANISME



L'ETAT CIVIL

Les déclarations préalables

- 25 lotissement la Petite Vallée - clôture
- 11 lotissement la Petite Vallée - clôture
- 2 les Jardins de la Grange - abattage d'arbres
- 23 la Harlais - remplacement fenêtres et volets
- 13 lotissement le Castel d'Anne - piscine
- 1 lotissement de la Petite Vallée - clôture
- 17 rue du Châtelet - recouvrement murs
- 24 Domaine du Pré Meffray - carport
- 19 la Harlais - clôture et portail
- 5 rue des Arts et métiers - clôture
- 1 lotissement la Petite Vallée - clôture
- 34 la Hydrouais - centrale photovoltaïque
- 18 rue du Châtelet - modification de permis
- 27 la Haute Freschais - réfection d'annexe
- 7 la Denilais - ouverture de fenêtre
- 24 Domaine du Pré Meffray – carport

Les permis de construire

- 11 lotissement le Castel d'Anne - maison individuelle
- 22 lotissement le Castel d'Anne - maison individuelle
- 7 lotissement la Petite Vallée - maison individuelle
- 18 rue du Châtelet - abri de jardin

Les permis de démolir

- 4 rue de la Barre - démolition de hangar

Dans le cadre de la RGPD (Réglementation Générale de Protection des Données), les informations relatives aux demandes d'urbanismes ne seront plus nominatives.

Naissances

- Le 26 mai 2021 – Kierah CHRISTOPHER – 4 La Porte au Gros
- Le 7 juin 2021 – Léon FERNANDEZ – 1 La basse freschais

LES MEUBLES, GITES ET CHAMBRES D'HOTES

Mme Ludivine AMORY – Meublé de tourisme – 9 la Basse Freschais – 06.28.74.46.70
5 pièces, capacité maximum 7 personnes

Mme Roselyne DELAUNAY - *Chambre d'hôtes*
- 23 la Harlais - 02.96.39.75.28
De mai à Août : 1 chambre capacité 2 personnes

Mr Yannick GRALL / Armor location -
Meublés de tourisme – 50 bis et 50 ter la Harlais
- 06.71.07.91.07
8 chambres capacité 16 personnes

Pour mettre un bien en location de courte durée (meublé touristique) des obligations existent. Renseignements en mairie ou à Dinan Agglomération.

LES ASSISTANTS MATERNELS AGREES

	<p>BERHAUT (BOUILLET) Viviane 02 96 39 50 92 26 la Hydrouais 22100 AUCALEUC</p> <p style="text-align: center;">Maternel 3</p>	<p>BOURSICOT Julie 07.84.12.73.54 4 la Basse Freschais 22100 AUCALEUC</p> <p style="text-align: center;">Maternel 3</p>	<p>CHAPRON (BRUNE) Stéphanie 02.96.89.03.32 7 le vieux Bourg 22100 AUCALEUC</p> <p style="text-align: center;">Maternel 3</p>
<p>DEBIERRE Emmanuelle MAM'ZELLE BULLE 06.99.31.30.58 5 cité la Freschais 22100 AUCALEUC</p> <p style="text-align: center;">Maternel 4 (MAM))</p>	<p>DELPEUX Fanny MAM'ZELLE BULLE 06.99.31.30.58 5 cité la Freschais 22100 AUCALEUC</p> <p style="text-align: center;">Maternel 4 (MAM)</p>	<p>DERRIEN Angélique 06.50.86.86.93 8 Cité la Freschais 22100 AUCALEUC</p> <p style="text-align: center;">Maternel 4</p>	<p>GOURLET Aurore 07.81.24.54.69 30 Domaine du Pré Meffray 22100 AUCALEUC</p> <p style="text-align: center;">Maternel 2</p>
<p>LANCIEN (POISSON) Emmanuelle 02.96.39.95.48 22 rue du Châtelet 22100 AUCALEUC</p> <p style="text-align: center;">Maternel 4</p>	<p>LECONTE David MAM'ZELLE BULLE 06.99.31.30.58 5 cité la Freschais 22100 AUCALEUC</p> <p style="text-align: center;">Maternel 4 (MAM)</p>	<p>LORRE (HUGUET) Valérie 09 84 01 44 32 06 59 92 89 85 9 les Fontenelles 22100 AUCALEUC</p> <p style="text-align: center;">Maternel 4</p>	<p>ROCHFORT (PANHALEUX) Natacha 02 96 85 49 84 07 87 08 21 10 54 La Harlais 22100 AUCALEUC</p> <p style="text-align: center;">Maternel 4</p>

Liste valide à la date du : 16 juillet 2021

LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Bonjour à tous,

En attendant l'ouverture du nouveau local, la bibliothèque, située dans l'école, sera ouverte les mardis 3 août, 7 septembre et 5 octobre de 16h30 à 18h.

Profitez de l'été (de la pluie !!) pour lire.

Bonnes vacances à tous.

L'équipe de la bibliothèque



*En raison des congés estivaux, la mairie sera exceptionnellement fermée les samedis,
17 et 24 juillet ainsi que le vendredi 16 juillet après-midi.*

LA FIBRE OPTIQUE A AUCALEUC

Le projet "Bretagne Très Haut Débit", à l'initiative de la Région Bretagne et réalisé par Mégalis Bretagne, a pour ambition d'amener le Très Haut Débit à travers la fibre optique à 100 % des foyers bretons à l'horizon 2026.



Le développement des usages du numérique dans tous les domaines (loisirs, santé, éducation, secteur professionnel, etc.) nous amène à échanger de plus en plus rapidement avec des volumes de données et d'informations toujours plus importants. Les capacités du réseau cuivre ne répondront bientôt plus à cette demande croissante, et atteignent dans beaucoup d'endroits d'ores et déjà leurs limites. La fibre optique est un fil en verre ou en plastique très fin, qui a la propriété de conduire la lumière et transmettre des informations. Contrairement au cuivre, la fibre optique permet :

- la **rapidité** : elle transmet des données à la vitesse de la lumière
- la **continuité** : elle permet d'apporter un débit identique aux usagers, quel que soit l'éloignement de leur lieu d'habitation
- la **symétrie** : elle permet de recevoir et aussi d'expédier des données à un débit identique (l'envoi de fichiers est aussi rapide que le téléchargement).



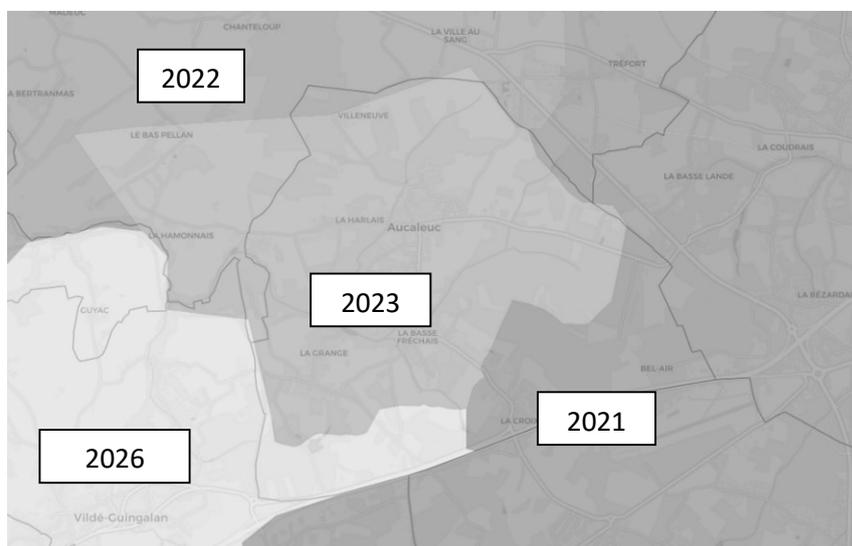
C'est pourquoi la fibre optique va progressivement se substituer à la technologie cuivre.

Le groupement Axione - Bouygues Énergies et Services est en charge des phases de déploiement dans toute la région Bretagne. Ces entreprises peuvent rencontrer des difficultés dans le déploiement de la fibre optique. C'est pourquoi la **nécessité d'élaguer les arbres** à proximité du réseau téléphonique actuel sera nécessaire pour permettre la pose des câbles en fibre optique.

Les Fournisseurs d'Accès Internet qui accepteront d'utiliser ce réseau breton pourront proposer leurs services de Fibre optique aux particuliers, professionnels et entreprises bretons.

Sur la commune d'Aucaleuc, le déploiement se fera en 3 phases (voir plan ci-dessous)

- 2021 : le secteur sud-est (La Croix, Les Fontenelles (en partie), Lotissement la Petite Vallée, Le Domaine de la Montagne, Impasse des Fontenelles, Bel-Air et La Croix Carrée)
- 2026 : La bande sud-ouest qui longe la RN 176 (Vaucouleur, La Lande des Hautes Croix, La Lande du Grand Chemin)
- 2023 : Le reste de la commune



LA COMMISSION CADRE DE VIE

En raison des conditions sanitaires et du faible nombre de personnes disponibles pour la journée citoyenne initialement prévue le samedi 29 mai, celle-ci a été reportée au **samedi 25 septembre 2021**.

Les chantiers proposés pourraient être identiques à ceux prévus pour la journée du 29 mai. D'autres propositions de chantiers sont évidemment possibles, n'hésitez pas à donner vos idées. Toutes les compétences des participants sont les bienvenues !

Le nouveau formulaire d'inscription sera distribué dans les boîtes aux lettres début septembre.



LA VIE DE LA COMMUNE

L'ARRIVEE DE M. PHILIPPE BRUGALAIS



A partir du 19 juillet, Monsieur Philippe BRUGALAIS, agent de maîtrise, rejoindra la commune en tant que référent du service technique. Il était précédemment en charge de l'encadrement du personnel sur une commune Bretilienne.

Il aura en charge l'encadrement du personnel technique communal, la gestion des plannings de travaux et le suivi des travaux engagés par les agents.

Nous lui souhaitons la bienvenue à Aucaleuc !

Bientôt 16 ans ? pensez au

RECENSEMENT

à la mairie du domicile

Le recensement est obligatoire,
Il est à réaliser entre votre 16e anniversaire et la fin du 3e mois suivant.

L'attestation de recensement,

- * Elle est délivrée sur présentation de :
 - la carte nationale d'identité
 - le livret de Famille
 - un justificatif de domicile
- * Elle est obligatoire entre 16 et 18 ans pour : s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)

Logos: SGA, JDC, OBJECTIF CITOYEN, www.defense.gouv.fr/JDC

DINAMO!

GÉNÉRATEUR DE MOBILITÉS

NAVETTES ESTIVALES
du 5 juillet au 29 août 2021

Cet été, embarquez à bord des navettes estivales Dinamo !

3 circuits pour vous évader, gratuitement

- 1 Dinan <> Sables-d'Or-Les-Pins (Fréhel)
- 2 Dinan <> Bétineuc <> Broons
- 3 Dinan <> Pleudihen-sur-Rance

Vous souhaitez embarquer votre vélo avec vous ?
N'oubliez pas de réserver votre emplacement
par téléphone au 06 74 91 01 92

(réservation du lundi au vendredi de 9h à 12h & de 14h à 18h).

Plus d'infos sur
www.dinan-agglomeration.fr

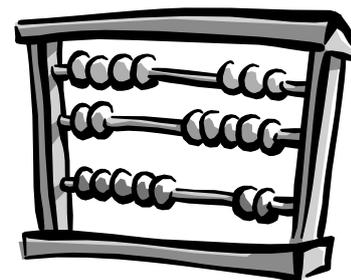


ou sur nos réseaux :





L'ÉCOLE PUBLIQUE



Bonjour,

Quelques nouvelles de l'école avant les vacances d'été.

Une petite (pour les grands) et une grande (pour les petits) randonnée au Temple de Mars vient clore cette année 2020/2021 sous le signe de l'incertitude météo ; incertitude qui aura été le maître-mot de cette année scolaire.

En effet dans la poursuite de l'année précédente, il aura sans cesse fallu s'adapter : en accueillant, en n'accueillant pas, en fermant une classe s'il n'y avait pas de remplaçant, s'il y avait un cas COVID dans la classe.

Une fois encore, de grands remerciements à toutes les familles qui ont su s'adapter, trouver des solutions pour les gardes d'enfants quand il le fallait, également pour la compréhension de nos difficultés dans cette période où la vérité d'un jour n'est pas forcément celle du lendemain.

L'espoir faisant vivre, nous espérons donc une rentrée de septembre sous le signe du retour à une situation sanitaire apaisée qui nous permettrait de nous projeter dans l'avenir au-delà du calendrier des annonces gouvernementales ; car l'année à venir devrait voir la réalisation en janvier 2022 de la classe de neige qui a lieu tous les 4 ans sur l'école et qui implique les classes de CE1/CE2 et de CM1/CM2.

La bibliothèque municipale va quitter les locaux scolaires pour trouver un local pour son propre usage près de l'église, ce qui va permettre à la bibliothèque scolaire de retrouver le plein usage de son local et un confort amélioré pour nos petits lecteurs. Notre bibliothèque, qui nous l'espérons, pourrait être reconnue comme éligible à l'attribution d'un fonds de l'Education Nationale, fonds qui permettrait de renouveler et d'étoffer le parterre d'ouvrages de jeunesse que nos écoliers empruntent régulièrement tout au long de l'année scolaire.

Je finirai par un au revoir aux 14 CM2 qui quittent l'école après y avoir passé tout ou partie de leur scolarité primaire et qui partiront pour des horizons pas si lointains dans les collèges du secteur dinannais.

Enfin de bons congés d'été à tous en espérant vous retrouver lors du pot de rentrée à 8 H le Jeudi 2 septembre, ceci toujours accompagné de la formule consacrée

« Si les conditions sanitaires le permettent ».

Le directeur.



UN MOT DU CFA

LES ÉVÉNEMENTS

ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

Les cours des apprentis en dernière année de formation se sont terminés le 18 juin et ceux des apprentis en 1ère année de formation le 7 juillet 2021.

EXAMENS SESSION 2021

C'est environ 400 jeunes qui ont passé cette année un CAP, CTM, MC, BTM, BP, BAC PRO, BM, BTS ou CQP. La publication des résultats est prévue entre le 5 et 9 juillet 2021 pour la majorité des diplômes.

Les examens ont eu lieu dans les conditions habituelles pour tous les diplômes en respectant le protocole sanitaire.

RENTREE 2021

La rentrée 2021 aura lieu le **13 septembre 2021** pour les professeurs et nous accueillerons les apprentis en dernière année de formation à partir du **1^{er} septembre**.

Pour les jeunes qui signent leur 1er contrat d'apprentissage, les cours débuteront à partir du 6 septembre 2021.

WORLDSKILLS COMPETITION

La finale nationale du concours Worldskills pour la peinture automobile aura lieu les 7 et 8 juillet au CFA :

Plus grand concours des métiers au monde, la WorldSkills Competition est organisée tous les deux ans sous l'égide de l'association WorldSkills International. Elle permet à de jeunes professionnels venus du monde entier, champions de France dans leur métier, de se mesurer lors d'une compétition internationale organisée sur un même site.

Jeunesse, partage, efforts, engagement, fair-play, excellence, ouverture d'esprit et respect des diversités culturelles, c'est par ces termes que pourrait être résumée la WorldSkills Competition.

Dans le cadre de la 46^{ème} compétition Worldskills, le CFA d'Aucaleuc étant pôle d'excellence pour la peinture automobile, il accueillera sur site les 7 et 8 juillet les 12 compétiteurs, les 12 jurés, les partenaires, la presse pour la finale nationale.

La 46^e compétition Worldskills nationale va se dérouler en 2 temps :

- Phase 1 : 7 et 8 Juillet : finales nationales multisites sur toute la France, le CFA d'Aucaleuc est site d'accueil pour la peinture automobile
- Phase 2 : en janvier 2022 à Lyon

Ci-après le lien vers le site : <https://www.worldskills-france.org/>



L'AMICALE LAIQUE

Voici de nouveau une année scolaire particulière qui s'achève.

Malgré le contexte sanitaire qui a perduré tout au long de l'année, nous ne retiendrons que le positif. La quasi-totalité des manifestations programmées tout au long de cette année 2020/2021 a été maintenue, même si parfois il a fallu réadapter l'organisation par rapport au protocole sanitaire imposé. Nous sommes donc plutôt satisfaits.

* La vente de torchons avec les dessins des enfants de l'école a bien fonctionné : 71 torchons écrits et 56 torchons blancs ont été vendus.

* Malheureusement, pour la seconde fois consécutive, la fête de l'école a dû être annulée. En effet, les contraintes imposées par l'arrêté préfectoral ne nous permettaient pas d'organiser un après-midi festif. Pour tout de même garder un esprit de fête, l'Amicale Laïque a décidé d'organiser, au sein de l'école, une tombola pour tous les élèves le mardi 29 Juin 2021 à partir de 16H jusqu'à 16H30 en leur faisant gagner, à chacun, les entrées des parcs et animations récoltées tout au long de cette année, ainsi que des petits lots pour que chacun puisse repartir avec un petit présent.

De plus, pour marquer la fin de l'année scolaire, nous avons offert des cadeaux à tous les enfants. Ils sont tous repartis avec un sachet de bonbons, une madeleine Bijou puis avec un cadeau adapté à leur tranche d'âge : tous les élèves de maternelle ont eu une entrée à Max Aventure et tous les élèves de l'élémentaire une entrée pour aller au Bowling. Quant aux CM2, des petits cadeaux supplémentaires leurs ont été offerts pour marquer le passage dans la cour des grands, à savoir un gobelet de l'Amicale Laïque et un diplôme de fin d'année d'école élémentaire.

Cette petite parenthèse festive était le moment également de remercier chaleureusement et d'offrir un cadeau aux deux membres du bureau qui vont nous quitter, puisque leurs enfants respectifs font leur prochaine rentrée au collège :

Sophie LOQUEN qui a fait partie du bureau pendant 8 ans en tant que secrétaire, vice-présidente et présidente, puis Catherine HAMEREL HUE qui a fait partie du bureau pendant 7 ans en tant que trésorière et trésorière adjointe.

Un grand Merci à elles pour leur investissement au sein du bureau durant toutes ces années !



* Une vente de madeleines était programmée courant Juin. Elle a bien eu lieu et a même été accompagnée par une autre vente imprévue qui était très attendue par nombre d'entre vous, à savoir la vente de saucissons. Résultat des courses pour ces deux ventes : nous avons de nouveau battu notre record de ventes de madeleines avec 436 boîtes ! La vente de saucissons a également bien fonctionné avec 320 saucissons et 17 noix de jambon. A déguster avec modération tout au long de l'été !

Nous tenons sincèrement à tous vous remercier pour votre participation à ces différentes manifestations !

Grâce aux bénéficiaires dégagés, nous sommes ravis d'avoir pu contribuer aux financements des sorties et activités maintenues tout au long de cette année (séances de cinéma, conférences sur les thèmes des saisons, du jardin potager, ou encore du développement durable, classe de voile, visite du Château de la Hunaudaye)

Tous les membres de l'Amicale Laïque vous souhaitent de passer un très bel été auprès de vos familles et de vos proches.
Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine et espérons que vous serez encore plus nombreux à nous rejoindre !



Info : L'assemblée générale a été fixée à la date du vendredi 17 Septembre 2021 à 20H30 à la salle polyvalente d'Aucaleuc.

Pour nous contacter : amicale.aucaleuc@outlook.fr - Boîte aux lettres près du tableau d'affichage à l'extérieur de l'école - 02 96 39 95 48 - Page Facebook de l'Amicale, n'hésitez pas à la partager !

L'ASSOCIATION AUCALEUENNE DE TIR SPORTIF



Le 26 juin s'est tenue la réunion de création de notre association. Notre but est de développer la pratique du tir sportif, de loisir et de compétition, dans les disciplines régies par la Fédération Française de Tir (air comprimé, arbalète, armes de poing et armes longues...)

Sur la photo, une partie des membres du Comité Directeur. Une nouvelle réunion aura lieu pour définir le Règlement Intérieur, mettre en place les activités et la prise de licences.

L'adresse courrier : A.A.T.S., 2 rue de la mairie, 22100 Aucaleuc

LA SOCIETE DE CHASSE

La Société de Chasse d'AUCALEUC organise un ball-trap les samedi 28 et dimanche 29 août sur le terrain face au CFA. Une réunion préparatoire sera programmée courant juillet.

En SAINT-HUBERT
LE PRÉSIDENT PASCAL RENAUDIN

L'ASSOCIATION GENERATION PART'AGES

Bonjour,

L'association génération part'âges organise une porte ouverte le samedi 18 septembre à partir de 9h30.

Vous pourrez y découvrir les activités sportives proposées le mardi soir pour les 2-6 ans. Cette matinée se déroulera derrière la salle polyvalente.

Inscriptions obligatoires au 06.70.74.19.67 et places limitées.

Nous vous souhaitons un bel été.

David, Emmanuelle et Fanny.

Activités Sportives

Portes Ouvertes
Samedi 18 Septembre 2021 de 9h30 à 12h



Vous découvrirez les activités que propose Génération Part'âges tous les mardis de 18h à 19h.

Places limitées à 20 enfants.

• Jeu de ballon
• Jeu de table

Génération Part'âges

Association d'Éducation Sportive et de Loisir
1 rue de la Mairie - 22100 AUCALEUC - 02 96 39 95 48

LA GYM POUR TOUS

Reprise des cours de Gymnastique pour Tous Mardi 7 septembre 2021 à 20 heures à la salle polyvalente.

- Inscriptions sur place
- Possibilité de tester deux cours gratuitement

Les cours sont dispensés par Julie notre coach et se composent de renforcement musculaire, abdos fessiers, Pilate, relaxation, au rythme de chacun.

Les adolescents et hors commune sont les bienvenus.

Contacts : 02.96.39.69.35 et 02.96.89.11.79

LE PAINTBALL ARMOR CLUB

Le Paintball Armor Club rouvre les portes !

Le club de Paintball d'Auceleuc vous accueille sur réservation, pour vos événements sportifs (anniversaires, enterrement de vie de jeune fille ou de vie de garçon ...) ou simplement une journée ludique entre amis.

Attention aux promeneurs et aux randonneurs, une signalisation va être mise en place afin de vous alerter durant les parties pour prévenir tout accident.

Toute l'équipe du PAC22

LA MISSION LOCALE



MISSION LOCALE
DU PAYS DE DINAN

RDV jeudi !
de 9 h 30 à 12 h
à la Mission Locale



Explorama
Jeudi 08 juillet 2021
Laissez libre court
à votre imagination pour créer
votre environnement de travail idéal !



E-reputation
Jeudi 29 juillet 2021
Apprenez à maîtriser
votre réputation sur internet !



Escape Game
Protection des données
Jeudi 19 août 2021
Découvrez l'identité de votre ravisseur
grâce à ses données personnelles
et sortez de la pièce à temps !



Le Service Civique
Jeudi 08 juillet 2021
Témoignages de jeunes,
structures d'accueil
et les offres près de chez vous !

Cet été
avec la Mission Locale...

Pensez à la rentrée !

Pour définir et valider votre projet professionnel :

- Prépa projet : entrée tout au long de l'année, parcours et durée personnalisés selon vos besoins - CLPS Dinan

Pour obtenir un diplôme - Démarrage en septembre

- CAP aéronautique option structure ou système - CEMA Trélivan
- BP Responsable d'Exploitation Agricole CFPPA Caulnes
- BP Travaux des Productions Animales CFPPA Caulnes
- CREOPSS Entrepreneur-e de projet éco-responsable, social et solidaire - SCIC Kejal Quévert
- Titre pro Ouvrier Professionnel en Restauration du Patrimoine SCIC Eclis Quévert
- Titre pro Ouvrier Professionnel en éco-construction SCIC Eclis Quévert

Bénéficiez d'un appui budget
avec Familles Rurales !

Vous avez besoin d'un financement pour votre projet mais n'avez pas accès au crédit classique ? Rencontrez une conseillère pour obtenir un micro-crédit !

- Mission Locale le 1^{er} mercredi du mois 13 h 30 - 16 h 30
- Espace Y-J Haffen Dinan le 3^e mardi du mois 9 h - 12 h

Nouveau !
Bénéficiez de conseils et d'un accompagnement pour gérer votre budget (gratuit, anonyme, ouvert à tous)

- Mission Locale le 1^{er} mercredi du mois 9 h 30 - 12 h 30
- Espace Y-J Haffen Dinan le 3^e mardi du mois 13 h - 16 h
- Mairie de Plumaugat le 2^e mercredi du mois 9 h - 12 h

Mais aussi...

- Un projet de vacances en tête ? Avec **Parcours Vacances**, bénéficiez d'une bourse de 180 € pour le financer (sous conditions de ressources)
- Permanences du Bus des Métiers : Plumaugat lundi 19 juillet matin (rue Cassiopée), St Cast le Guildo lundi 19 juillet après-midi (rue Anne de Bretagne), Dinan lundi 26 juillet après-midi (place St Jean)
- Intégrez la prochaine promo **Garantie Jeunes** ! Un an d'accompagnement intensif et personnalisé pour accéder à l'emploi, avec allocation mensuelle
- Tous les mercredis et vendredis à 14 h 15, sous le viaduc de Dinan, venez changer d'air en jardinant ! (prévenir de votre venue la veille)

Mission Locale du Pays de Dinan - 5 rue Gambetta - 22100 DINAN
02 96 85 32 67 - www.ml-paysdedinan.fr
midinan@midinan.fr - www.facebook.com/MissionLocaleduPaysdeDinan

ET DEPUIS LA DERNIERE FOIS...

LA MEMOIRE

LA COMMEMORATION DU 8 MAI



Une commémoration s'est déroulée le 8 mai au monument aux morts d'Aucaleuc pour célébrer l'anniversaire de la capitulation des armées nazies le 8 mai 1945.



Du fait des conditions sanitaires, nous avons dû une fois de plus organiser cette cérémonie en comité restreint. Cependant l'hommage a pu être rendu comme il le fallait en présence d'anciens combattants.

LES TRAVAUX

LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE



Les travaux de la bibliothèque touchent à leur fin.

En effet, pour la mi-juillet il ne devrait plus rester que les abords du bâtiment et la rampe d'accès PMR à réaliser.



Les abords (pose de drain et raccordement des gouttières au réseau eaux pluviales) seront réalisés par le service technique.

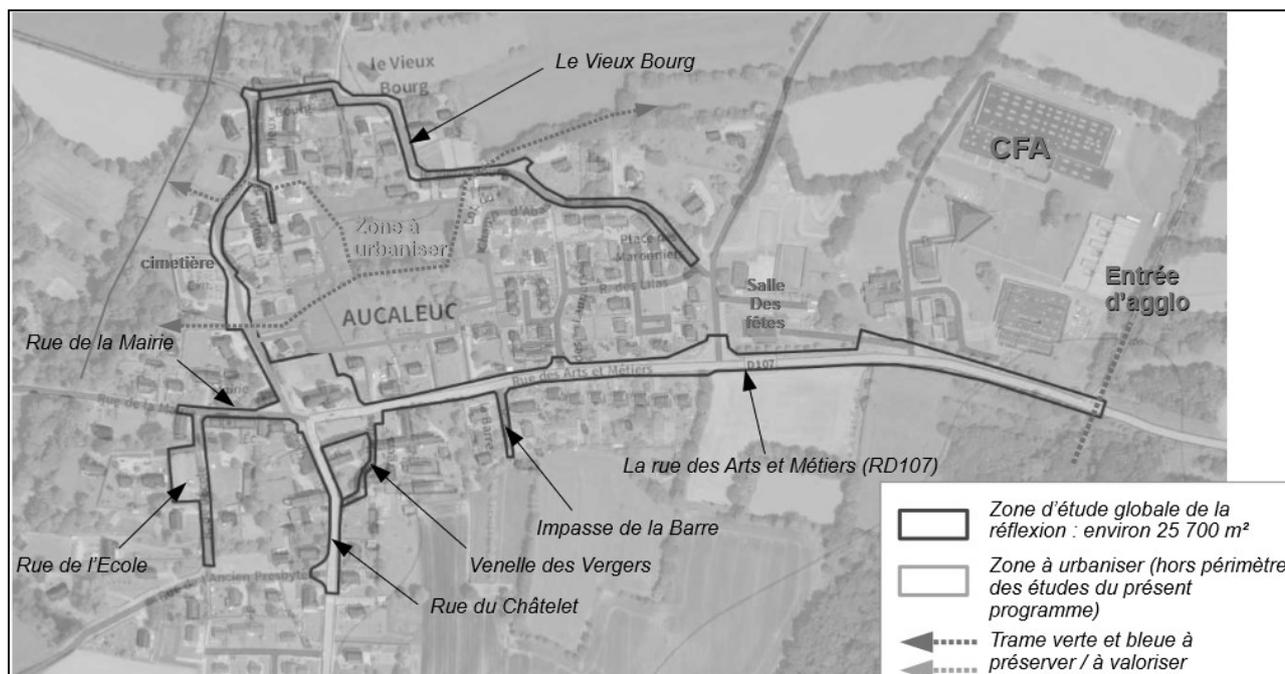
La pose de la rampe d'accès, initialement prévue en même temps que la construction du bâtiment et remplacée provisoirement par un escalier, ne pourra être réalisée que début 2022, suite à un problème d'artisan au sein d'ECLIS.

L'aménagement intérieur devrait pouvoir se faire courant d'été. Nous espérons pouvoir inaugurer ce nouveau bâtiment à la rentrée.



L'AMENAGEMENT DU BOURG

Après une période d'étude de faisabilité technique et financière qui a eu lieu de juin 2020 à décembre 2020, le travail préparatoire de l'aménagement du bourg s'est poursuivi ce premier semestre 2021 par une consultation qui avait pour objet de rechercher une équipe pluridisciplinaire de Maîtrise d'œuvre pour une mission complète, des études de diagnostic jusqu'à la réception des travaux.



Lors de l'analyse des candidatures le 19 avril, à l'issue de la première phase de la consultation durant laquelle 15 entreprises ou groupement d'entreprises avaient répondu, 3 candidats ont été présélectionnés et admis à remettre une offre en 2ème phase.

Suite à la remise des offres techniques et financières et suite aux auditions du 26 mai dernier, le conseil municipal a sélectionné l'entreprise ATELIER ERSILIE de Guer (56) comme mandataire et l'entreprise SERVICAD de Cesson Sévigné (35) comme cotraitant pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement du bourg pour un réparti des montants comme suit :

Quoi ?	Où ?	Combien ?
Étude	Ensemble de la zone	25 008.00 € TTC
Travaux tranche ferme	Rue des Arts et Métiers, rue de la Barre, centralité	40 020.00 € TTC
Travaux tranche optionnelle	Rue du Cimetière, le Vieux Bourg, rue de l'école, rue du Chatelet	18 000.00 € TTC
Montant total		83 028.00 € TTC

De juillet à décembre, ce groupement d'entreprises réalisera un travail sur deux niveaux à mener en parallèle : **un travail de conception et de réalisation d'aménagements de l'espace public** et **un travail de concertation active avec les riverains et les différents usagers** afin que chacun participe à la valorisation de cet espace et à son respect.

Puis à partir de décembre 2021 se mettra en place une maîtrise d'œuvre opérationnelle (consultation des entreprises de travaux publics) et, en théorie, une première tranche de travaux prévue en mai 2022. Travaux, lourds et longs (environ 6 mois), qui seront gérés au mieux pour limiter les désagréments. Et cela sans compter les travaux des concessionnaires (eau potable, eau usée, eau pluviale, gaz, électricité, télécommunications) qui peuvent être réalisés avant cette période.

LES DATES A RETENIR

AOUT	
Lundi 2 Août 2021	Cérémonie d'hommage à Augustin LEGUEN Devant la stèle de la RD 107 – 18h00
Mardi 2 août 2021	Jour d'ouverture de la bibliothèque Bibliothèque, 4 rue de l'école - 16H30 / 18h00
Samedi 28 août 2021	Société de chasse – Ball Trap Terrain face à la salle polyvalente
Dimanche 29 août 2021	
SEPTEMBRE	
Jeudi 2 septembre 2021	Amicale laïque – Café de rentrée 08h00 – Ecole
Jeudi 2 septembre 2021	Rentrée des classes
Samedi 4 septembre 2021	Forum des associations Salle Némée - Dinan
Dimanche 5 septembre 2021	
Mardi 7 septembre 2021	Jour d'ouverture de la bibliothèque Bibliothèque, 4 rue de l'école - 16H30 / 18h00
17 septembre 2021	Amicale laïque – Assemblée générale 20h30 – Salle polyvalente
Samedi 18 septembre 2021	Génération Part'âges – Portes ouvertes 09h30 – Salle polyvalente
Samedi 25 septembre 2021	Journée citoyenne
OCTOBRE	
Mardi 5 octobre 2021	Jour d'ouverture de la bibliothèque Bibliothèque, 4 rue de l'école - 16H30 / 18h00



LA MAIRIE ET LES ELUS



2 rue de la mairie

Téléphone : 02.96.39.40.68

E-mail : mairie.aucaleuc-22@orange.fr

LES NUMEROS D'URGENCE

Gendarmerie : 17

Brigade de Dinan : [02 96 87 74 00](tel:0296877400)

SAMU : 15

Pompiers : 18

URGENCES MEDICALES

Service des urgences

Centre hospitalier René Pleven de Dinan

74 rue Chateaubriand

Maison médicale de garde

Pour une consultation urgente le week-end

Le samedi de 14h00 à 23h00

Le dimanche de 08h00 à 23h00

74 rue Chateaubriand

(parking de l'hôpital, à proximité de l'entrée principale)

Tél. : 02 96 85 78 44

Pharmacie de garde : 32 37 (numéro payant)



Défibrillateurs sur la commune

Rue de la mairie (Dans le local technique au niveau de l'école (renforcement sur la rue de la mairie)

A la salle polyvalente (A côté du local technique / local Edf)

Horaires

Lundi : 09h00 – 12h00 / 13h30 – 18h00

Mercredi : 13h30 – 18h00

Vendredi : 09h00 – 12h00 / 13h30 – 18h00

Samedi : 10h00 – 12h00

Permanences et rendez-vous :

Maire : Permanence les lundis et vendredis sur rendez-vous de 16h30 à 17h30.

Adjoint : sur rendez-vous

Centre communal d'Action Sociale : sur rendez-vous

Pour les prises de rendez-vous merci de contacter le secrétariat de mairie.

LE CONCILIATEUR DE JUSTICE

Monsieur Guy LOCKART

Permanences sur rendez-vous uniquement (Chaque mercredi (hors jours fériés) – 09h00 / 12h00

Lieu : Atelier du 5 Bis – 5 Bis rue Gambetta – Dinan

02 96 39 38 21 – www.conciliateur.fr

LES DECHETS

Collecte des déchets ménagers

Jours de collecte pour les déchets ménagers :

Zone nord d'Aucaleguc jusqu'à La Freschais : mardi

Zone sud d'Aucaleguc : mercredi

Jour de collecte pour les sacs jaunes : jeudi matin

Points de collecte - Containers

La Hydrouais : verre

La Basse Freschais : verre et papier

Parking salle polyvalente : verre / papier et emballages ménager / vêtements

Déchetteries

Déchetterie de Quévert

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi : de 08h45 à 12h30 et de 14h00 à 17h45

Déchetterie de La Landec

Du 1^{er} février au 31 octobre

Lundi, mardi et vendredi : de 14h00 à 18h00

Mercredi et samedi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Du 1^{er} novembre au 31 janvier : fermeture à 17h00

